

Définitions

Densité de professionnel de la santé :

La densité est le rapport entre les effectifs de professionnels de la santé (médecins, infirmiers, etc.) et la population résidente d'un territoire. La densité donne le nombre de professionnels de la santé pour 100 000 habitants. Cette densité est différente de la densité standardisée qui tient compte de la structure par âge de la population et des besoins associés à chaque tranche d'âge.

Famille professionnelle :

La nomenclature des familles professionnelles (FAP) est utilisée dans l'étude. La nomenclature se décline au niveau le plus détaillé en 225 familles de métiers, 87 familles à un niveau regroupé et agrégé selon 22 domaines professionnels. Les familles professionnelles regroupent les professions selon les compétences communes qui les associent et par la pratique de « gestes professionnels » proches. La nomenclature permet également le rapprochement entre celle des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) utilisée par l'Insee et celle du Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) employée par les services de Pôle Emploi. Une profession selon la PCS ne peut appartenir qu'à une famille professionnelle. À l'inverse, un code ROME peut être associé à différentes FAP.

Projet de recrutement :

Les projets de recrutements sont estimés à partir de l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi. Elle mesure les intentions d'embauche des employeurs pour l'année à venir, qu'il s'agisse de créations de postes ou de remplacements. Ces projets concernent tous les types de recrutement, y compris les postes à temps partiel et le personnel saisonnier. L'enquête concerne l'ensemble des établissements employeurs relevant du secteur privé ainsi que les établissements de 0 salarié ayant émis au moins une déclaration d'embauche dans une période récente ; les établissements du secteur agricole ; les établissements du secteur public relevant des collectivités territoriales (communes, régions, etc.) ; les établissements publics administratifs (syndicats intercommunaux, hôpitaux, écoles, etc.) et les officiers publics ou ministériels (notaires, etc.). L'enquête ne comprend ni les administrations de l'État (ministères, etc.) ni certaines entreprises publiques (Banque de France, etc.).

Professions vertes et verdissantes :

Les métiers verts et verdissants sont, pour l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie (Onemev), définis à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) : 9 PCS pour les professions vertes et plus de soixante-dix pour les professions verdissantes. Les métiers verts et verdissants correspondent ainsi à 35 familles professionnelles sur les 225 que comptent la nomenclature au niveau le plus détaillé. On distingue :

Les professions vertes : professions dont la « finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser et corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement ». Elles regroupent les métiers traditionnels de l'assainissement et du traitement des déchets, du traitement de la pollution, de la production et distribution d'énergie et d'eau et de la protection de la nature.

Les professions verdissantes : « professions dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui intègrent de nouvelles « briques de compétence » pour prendre en compte de façon significative et

quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier » (ex. : architecte, poseur en isolation thermique, responsable logistique, jardinier, etc.).

Par exemple, un routier aura une profession verdissante au sein d'une activité verte si son entreprise œuvre dans la collecte de déchets (dangereux ou non).

Spécialité de formation/diplôme :

Dans l'étude, la spécialité de formation est relative au diplôme le plus élevé obtenu par la personne. Elle apporte une information sur les enseignements suivis par le détenteur du diplôme. La nomenclature des spécialités françaises (NSF) comporte quatre niveaux hiérarchisés de classement : un niveau 4, un niveau 17, un niveau 100, un niveau 700. Le niveau utilisé dans l'étude est le second (niveau 17).

Taux de chômage :

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre de personnes actives (en emploi ou au chômage).

Taux d'emploi :

Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale parmi les 15-64 ans.

Turn-over :

À partir des DADS, un turn-over par famille professionnelle a été estimé en rapportant la somme du nombre de postes débutés ou terminés en cours d'année pour une famille professionnelle donnée et divisée par deux sur l'effectif de la famille professionnelle présent en début de l'année.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés sur les conditions de travail et la santé au travail », DARES, novembre 2016.
- « Les métiers en 2022 », Rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, DARES - France Stratégie, avril 2015.
- « Évolutions démographiques et marché du travail : des liens complexes parfois contradictoires », Économie et Statistiques N° 355-356, 2002.
- « Risques professionnels par métiers », Selma Amira, enquête Summer 2010, DARES, mai 2014.
- « Rapport annuel 2016 », IEDOM, juin 2017.
- « Conditions de travail en Guadeloupe : Des contraintes plus physiques que rythmiques », Martine Camus, Insee Analyses n°6, juin 2015.
- « Les métiers en 2020 : progression et féminisation des emplois les plus qualifiés ; dynamisme des métiers d'aide et de soins aux personnes », Dares, mars 2012.
- « La démographie médicale à l'horizon 2030 : de nouvelles projections nationales et régionales détaillées », Ketty Attal-Toubert, Mélanie Vanderschelden, Drees, 2009.
- « La professionnalisation dans les services à domicile aux personnes âgées : l'enjeu du diplôme », Cécile Clergeau, Annie Dusset, Formation Emploi N°90, 2005.
- « Des risques professionnels contrastés selon les métiers », DARES, mai 2014.